



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

C'était le grand retour du FESTIVAL FOOT U13 « Pitch », l'évènement foot, éducatif et festif pour tous les U13, samedi 6 avril !

La phase départementale du Festival Foot 2024 qui se déroulait à Robion, au Stade Eric Di Meco, a rendu son verdict et on connaît désormais les équipes qui représenteront le District Grand Vaucluse lors de la finale régionale les 4 et 5 mai prochain à Gap.

Les équipes qualifiées :

- AC Avignon et Minots du Vasio, coté filles.
- AC Vedène-Le Pontet, AC Avignon et Stade Maillanais, coté garçons.

Le **District Grand Vaucluse** tient à féliciter chaleureusement l'ensemble des clubs qualifiés la finale régionale ainsi que tous les clubs représentés lors de cette phase départementale.

Mention toute spéciale au public venus nombreux.

Sans oublier les Minots du Vasio et le Calavon FC qui ont tous deux remporté symboliquement les « Trophés de meilleur parents supporters » tandis que les bancs de l'Olympique Barbentanais et du Saint-Andiol Olympique se sont vus récompensés pour le fair-play exemplaire lors de cette journée.

Enfin, il apparait indispensable de mentionner l'accueil et l'organisation impeccable du Calavon FC et de ses bénévoles, ainsi que l'implication des salariés du District et ses membres de commissions, sans qui la journée n'aurait pas pu se dérouler.



PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 37

DU 19 Avril 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Mardi 16 Avril 2024

Présents : MM. BENOIT – RIPPERT – BERANGER – IASIO– ARNAUD –BERTHELOT – RANC – MAKHECHOUCHE – ALLIO – BERANGIER – MANIERE – GUIGUE – SAHBI – BEN ALI MME DOSSARD.

Excusés : M. BEN AISSA MME GARCIA

Absent : MME CANOVAS

Aide financière :

Le club de l'US LE THOR va participer au championnat de France de Para Foot à 7 les 9, 10 et 11 Mai à Montbéliard.
Le comité Directeur décide de leur allouer une somme de 300 euros.

Arbitre :

Les candidats suivants ont effectué leur examen théorique, ils sont admis au titre d'arbitre stagiaire :

BOUHDACHE Ines
ALAMBWA Raoul
BOUKDIR Zineb
DESRENTES LE ROUX Lilou
SASSI Djibril
HMIMSA Jibril
IMOUSATEN MOUNIR
KACI Sami
LABIDI FARES
LOUCIF Sami
MERZOUG Ilias
RIEUX LORENZO
VIEIRA Lucas
VIEIRA Mattheo

COMMISSION :

Le comité directeur valide la candidature comme tuteur et observateur de Mohamed BERAHOU, ancien arbitre R1 en Occitanie.

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.
Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES **U18R2**
ST. MAILLANAIS - **D3**
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
FC TARASCON
FA CHATEAURENARD **D1**
SORGUES ESP **D2**
VISAN JS
BARTHELASSE US
BEDARRIDES AS **U18D1**
VELLERON SO
VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - **R2 et D2**
AV.C. AVIGNONNAIS
CAVAILLON ARC **D2 et U19D1**

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 17 Avril 2024

Présents : MM. CRESPIEN Raymond, ROCHER Lionel. Mme GONDRAN Lina, GUEGAN Martine.

Excusés : MM. ILAFKIHEN Tarik, STORCK Benjamin.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 281 : ETOILE D'AUBUNE / ISLE BC – U17D1 du 07/04/2024
DOSSIER N° 282 : ETOILE D'AUBUNE / PIOLENC AS – DISTRICT 3 du 07/04/2024
DOSSIER N° 283 : PROVENCE RC / GOULT ROUSSILLON AV – U18D1 06/04/2024
DOSSIER N° 284 : TOURAINE US / VILLENEUVE FC – U14D2 du 06/04/2024
DOSSIER N° 287 : GRES D'ORANGE US / VILLENEUVE FC – DISTRICT 3 du 07/04/2024
DOSSIER N° 288 : VELLERON SO / RASTEAS AS – DISTRICT 3 du 07/04/2024
DOSSIER N° 297 : ETOILE D'AUBUNE / LES ANGES EMAX – FEMININE à 11 du 10/04/2024
DOSSIER N° 299 : AVIGNON OUEST / BARTHELASSE US – DISTRICT 4 du 14/04/2024
DOSSIER N° 298 : AVIGNON OUEST / MOLLEGES EYGALIERES – DISTRICT 3 du 14/04/2024
DOSSIER N° 300 : BOLLENE FOOT / BEDARRIDES AS – DISTRICT 4 du 14/04/2024
DOSSIER N° 301 : CADEROUSSE US / MONTFAVET SC – FEMININE à 8 du 14/04/2024
DOSSIER N° 302 : CALAVON FC / MORIERES ACS – DISTRICT 3 du 14/04/2024
DOSSIER N° 303 : MAILLANE ST / ST JEAN DU GRES – U16D2 du 14/04/2024

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 246 : PIOLENC AS / NOVES – U15 D3 du 17/03/2024
DOSSIER N° 285 : TOURAINE US / MISTRAL ACADEMIEU – 15D1 du 07/04/2024
DOSSIER N° 304 : VEDENE LE PONTET AC / ST REMY FC – U16 D1 du 14/04/2024
DOSSIER N° 305 : VILLENEUVE FC / ENTRAIGUES ALTHEN FC – DISTRICT 3 du 14/04/2024

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 281 : ETOILE D'AUBUNE / ISLE BC – U17D1 du 07/04/2024

Vu la réclamation d'après match envoyée par M. OURYAGLI MOUASSA Oussama dirigeant de ISLE BC par courrier électronique en date du 08/04/2024 (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification du joueur VALLET Sol du club de AUBUNE au motif que ce joueur n'est pas inscrit sur la feuille de match et à jouer sous la licence de M. EL HADDAJI Adam.

Vu la réponse envoyée par le club de ETOILE D'AUBUNE suite à la demande de la CSR.

Attendu que le joueur VALLET Sol a bien participé à cette rencontre (Photos reconnaissables) alors qu'il n'est pas inscrit sur la feuille de match.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ETOILE D'AUBUNE, l'EQUIPE de ISLE BC gardant quant à elle son résultat acquis sur le terrain (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission de discipline pour suite à donner.

DOSSIER N° 282 : ETOILE D'AUBUNE / PIOLENC AS – DISTRICT 3 du 07/04/2024

Vu la réclamation d'après match par M. GUERNUT Stéphane éducateur de PIOLENC AS

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble de l'équipe de ETOILE D'AUBUNE

Au motif que « le club d'ETOILE D'AUBUNE étant dans sa 3ème année d'infraction au statut de l'arbitrage, l'ETOILE d'AUBUNE a le droit à 0 joueur portant le cachet mutation ».

La CSR juge en premier ressort la réclamation d'après match recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier de la commission départementale du statut de l'arbitrage (article 47/1b sanction sportive) applicable au 15 juin 2023 pour la saison 2023/2024.

Cet article précise que : Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15/06/2023 en 2ème année d'infraction, la saison suivante le nombre de joueur titulaire d'une licence frappée du cachet mutation en équipe supérieure est diminué de 4 unités pour le Football à 11.

Par conséquent ETOILE D'AUBUNE ne se trouve pas en infraction avec l'ART 167 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour la saison 2023/2024

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort réclamation non fondée et confirme le score acquis sur le terrain ETOILE D'AUBUNE / PIOLENC AS 3 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 283 : PROVENCE RC / GOULT ROUSSILLON AV – U18D1 06/04/2024

Vu la réclamation d'après match de Mme CULO Astrid secrétaire de GOULT ROUSSILLON.

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification au match des joueurs de PROVENCE RC suivant :

- VERGIER EMERIC
- DUPLAN Lucas

Ces joueurs ont participé au match alors qu'ils étaient suspendus.

Vu la réponse de PROVENCE RC suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline du district GRAND VAUCLUSE les joueurs

- VERGIER EMERIC
- DUPLAN Lucas

Etaient en état de suspension pour cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité PROVENCE RC pour en porter bénéfice à GOULT ROUSSILLON (voir article 187, alinéa 2 des Règlement Généraux de la F.F.F.) et donne un match de suspension à VERGIER Emeric et DUPLAN Lucas à compter du 22 /04/2024 pour avoir participé à un match alors qu'ils étaient suspendus

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 284 : TOURAINE US / VILLENEUVE FC – U14D2 du 06/04/2024

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club de TOURAINE US par courrier électronique en date du 09/04/2024 à 8h17 jugée irrecevable car hors délai.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlement Généraux de la F.F.F.).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain TOURAINE US – VILLENEUVE FC 2 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 287 : GRES D'ORANGE US / VILLENEUVE FC – DISTRICT 3 du 07/04/2024

Vu la réclamation d'après match envoyée par Mme Corinne BARRAT secrétaire du GRES D'ORANGE en date du 08/04/2024 jugée irrecevable car ne concerne pas les 5 dernières rencontres du championnat. A la date de cette rencontre il restait 6 rencontres à jouer.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlement Généraux de la F.F.F.).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain GRES D'ORANGE – VILLENEUVE FC 1 à 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 288 : VELLERON SO / RASTEAU AS – DISTRICT 3 du 07/04/2024

Vu la réclamation d'après match portée par M GOLIARD Axel Capitaine de l'AS RASTEAU

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de des joueurs de VELLERON SO

- DEMURU Fabien
- BON Loric
- DESTOMBES Nathan

Au motif que « ces joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation HP alors que le règlement limite à 2 leur inscription sur la feuille de match ».

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que les joueurs de VELLERON SO suivants :

- DEMURU Fabien : muté HP
- BON Loric Muté
- DESTOMBES Nathan : Muté HP mais n'a pas participé à cette rencontre

Par conséquent VELLERON SO ne se trouve pas en infraction avec l'ART 167 Alinéa 2 des Règlement Généraux de la F.F.F.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée et confirme le score acquis sur le terrain VELLERON SO – RASTEAU AS 5 à 0.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 297 : ETOILE D'AUBUNE / LES ANGLÉS EMAF – FEMININE à 11 du 10/04/2024

Vu le courrier électronique du club de LES ANGLES EMAF en date du 08/04/2024 qui précise :
« L'équipe de LES ANGLES EMAF ne sera pas présente à la rencontre du 10/04/2024 et ce par manque d'effectifs. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LES ANGLES EMAF T (voir article 159, alinéa 4 des Règlement Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 299 : AVIGNON OUEST / BARTHELASSE US – DISTRICT 4 du 14/04/2024

Vu le courrier électronique du club de BARTHELASSE US en date du 13/04/2024 qui précise
« L'équipe de BARTHELASSE US ne sera pas présente à la rencontre du 14/04/2024 et ce par manque d'effectif »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BARTHELASSE US (voir article 159, alinéa 4 des Règlement Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 298 : AVIGNON OUEST / MOLLEGES EYGALIERES – DISTRICT 3 du 14/04/2024

Vu le courrier électronique du club de MOLLEGES en date du 13/04/2024 qui précise
« L'équipe de MOLLEGES EYGALIERES ne sera pas présente à la rencontre du 14/04/2024 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MOLLEGES EYGALIERES (voir article 159, alinéa 4 des Règlement Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 300 : BOLLENE FOOT / BEDARRIDES AS – DISTRICT 4 du 14/04/2024

Vu le courrier électronique du club de BEDARRIDES AS en date du 13/04/2024 qui précise
« L'équipe de BEDARRIDES AS ne sera pas présente à la rencontre du 14/04/2024 et ce par manque d'effectif »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BEDARRIDES AS (voir article 159, alinéa 4 des Règlement Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 301 : CADEROUSSE US / MONTFAVET SC – FEMININE à 8 du 14/04/2024

Vu le courrier électronique du club de MONTFAVET SC en date du 14/04/2024 qui précise
« L'équipe de MONTFAVET SC ne sera pas présente à la rencontre du 14/04/2024 et ce par manque d'effectif »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MONTFAVET SC (voir article 159, alinéa 4 des Règlement Généraux de la F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 302 : CALAVON FC / MORIERES ACS – DISTRICT 3 du 14/04/2024

Vu le courrier électronique du club de MORIERES ACS en date du 12/04/2024 qui précise l'équipe de MORIERES ACS ne sera pas présente à la rencontre du 14/04/2024 et ce par manque d'effectif.

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MORIERES ACS 5 voir article 159 alinéa 4 des Règlement Généraux de la F.F.F.**

Dossier transmis à la commission de compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 303 : MAILLANE ST / ST JEAN DU GRES – U16D2 du 14/04/2024

Vu le rapport de M ALLAMI Aissam arbitre officiel de la rencontre

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit dossier transmis à la commission de Discipline en vertu de l'article 3 « organe disciplinaire" paragraphe 3.3.2

Dossier transmis à la commission de discipline pour suite à donner

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 15 Avril 2024

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

Les demi-finales du championnat D3 se dérouleront le **Samedi 1^{er} Juin 2024** à MAILLANE (16h et 18h).
Le tirage au sort se fera au District après parution des classements.

Les Finale D2 et D3 se joueront le **Samedi 08 Juin 2024** à CAMARET (D3 à 16h00 et D2 à 18h)

Les rencontres D2 N° **26501758 : MOLLEGES EYGALIERES 1 / GOULT ROUSSILLON 1** du 12/05 et D3 N° **26502290 : MOLLEGES EYGALIERES 2 / GOULT ROUSSILLON 2** du 12/05 sont avancées au Samedi 11 Mai 2024 à 16h00 et 18h00, pour cause d'arrivé de la flamme olympique à Eygalières le Dimanche 12 Mai.

Demande de rencontre avancées :

D4 : NYONS / GRES D'ORANGE -> Manque accord club

D3 : FCEA / ST DIDIER PERNES -> Manque accord club

D2 : CAMARET / SORGUES -> Manque accord club

D1 : CAMARET / VEDENE -> Manque accord club

D2 : VELLERON / MONDRAGON -> Manque accord club

D3 :

Le match N° **26502423 : GORDES ESP / BOULBON** du 08/05 pourrait éventuellement se jouer le Mercredi 24/04 à 19h00 après accord écrit des 2 clubs.

D4 :

Le match N° **26539335 : AVIGNON AC / SAHUNE** du 21/04 se jouera à 17h00

Le match N° **26504545 : DENTELLES FC / CARPENTRAS FC** du 28/04 se jouera à 10h30 à SABLET

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 16 Avril 2024

Présents : MM. GARCIA, ABEILLE, BOCHET. Mme NICOLAS.

Excusé : M. DANY

SECTEUR CHAMPIONNAT

Match reporté en Avril :

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	COMMENT.
U19D1	26807532	VAL DURANCE FA	ROGNONAS	27-avr	
U19D1	26807548	SARRIANS	CHATEAURENARD FA	27-avr	
U17D1	26621751	VAL DURANCE FA	SCJ	28-avr	
U17D1	26621768	ETOILE D'AUBUNE	CAVAILLON ARC	28-avr	

U17D2/A	27678148	DENTELLES FC	GOULT ROUSSILLON	21-avr	
U17D2/A	27678160	CADEROUSSE	VILLENEUVE FC	21-avr	
U17D2/A	27678159	DENTELLES	ROGNONAS	21-avr	
U17D3/A	27678418	LAPALUD	FCEA	28-avr	
U17D3/B	27678451	ISLE BC	JSA	21-avr	*2
U16D1	26621500	SCL 1	SCJ 1	28-avr	
U16D1	26621518	CALAVON	MONTFAVET	28-avr	
U16D1	26621530	LES ANGLÉS	VEDENE LE PONTE	28-avr	
U16D2/A	26905392	SCJ 2	FCEA	28-avr	
U16D2/A	26905437	LMDV	ETOILE D'AUBUNE	28-avr	
U16D2/A	26905423	MALAUCENE	SCJ 2	28-avr	
U16D2/A	26905426	VILLENEUVE FC	ETOILE D'AUBUNE	28-avr	
U15D1	26621104	AVIGNON CFC	VILLENEUVE FC	28-avr	
U15D1	26621108	ST DIDIER PERNES	APT JS	17-avr	
U15D2/A	27720456	ETOILE D'AUBUNE	DENTELLES FC	21-avr	
U15D2/A	27720470	SARRIANS	MONDRAGON MORNAS	21-avr	
U15D2/A	27720471	SCJ	VENTOUX SUD	21-avr	
U15D2/B	27710769	LES ANGLÉS	ST DIDIER PERNES 2	21-avr	
U15D2/B	27710767	GOULT	ACA	21-avr	
U15D2/B	27710768	VILLELAURE	TARASCON SC	21-avr	
U15D2/B	27710771	ST REMY	GRAVESON ENT	28-avr	
U15D3/A	27720763	MALAUCENE RG	ENTENTE CAUMONT	21-avr	
U15D3/A	27720765	SCJ	MONTEUX FEMININ	21-avr	
U15D3/A	27720766	CAMARET	MJCV	21-avr	
U15D3/A	27720764	BOLLENE FOOT	ST SATURNIN	21-avr	
U15D3/B	27720802	ST SATURNIN	PIOLENC	28-avr	
U15D3/B	27720754	BOLLENE FOOT	MJCV	28-avr	
U15D3/B	27720808	SORGUES ESP	MORIERES ACS	21-avr	
U15D3/B	27770809	CHATEAURENARD FA	NOVES O	21-avr	
U15D3/B	27720812	ST SATURNIN US 2	SARRIANS COM 2	21-avr	
U15D3/C	27720853	APT JS	TARASCON FC	21-avr	
U14D1	26670222	ORANGE FC	VEDENE LE PONTET	28-avr	
U14D1	26670252	BARBENTANE	ST DIDIER PERNES	27-avr	
U14D2/A	26904514	PROVENCE RC	LUBERON SC	27-avr	
U14D2/A	26904594	ST DIDIER PERNES	NYONS	27-avr	
U14D2/B	26904833	VAL DURANCE MAL	ST JEAN DU GRES	27-avr	
U14D2/B	26904828	AVIGNON US	LES ANGLÉS EMAF	27-avr	
U14D2/B	26925976	SCL 21	CHEVAL BLANC	27-avr	

*1 Retour 26621798 qui doit se jouer le 14/04 reporté au **01/05**

*2 Retour 27678475 qui doit se jouer le 21/04 reporté au 28/04

Match reporté en Mai :

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	COMMENT.
U19D1	26807551	LES ANGLÉS EMAF	ISLES BC	04-mai	
U18D1	26856214	DENTELLES FC	VELLERON SO	01-mai	
U18D1	26854455	PROVENCE RC	PERTUIS USR	01-mai	
U18D1	26856217	DENTELLES	ST SATURNIN	08-mai	
U18D1	26854456	PIOLENC AS	CALAVON	08-mai	
U17D1	26621755	ETOILE D'AUBUNE	ST DIDIER PERNES	01-mai	
U17D2/A	27678162	ST SATURNIN US	MONTEUX 2	08-mai	
U17D2/A	27678191	GRAVESON	GOULT	01-mai	
U16D1	26621532	ST DIDIER PERNES	ACA	01-mai	
U16D1	26621528	SCL	VILLENEUVE FC	01-mai	
U16D1	26621531	CALAVON FC	AVIGON OUEST	01-mai	
U16D2/A	26905377	VILLENEUVE FC	NYONS FC	01-mai	
U16D2/A	26905403	SCJ	BOLLENE RCB	01-mai	
U16D2/A	26905440	NYONS	FCEA	08-mai	
U16D2/A	26905435	SCJ 2	MONTEUX 2	08-mai	
U16D2/B	26905797	VAL DURANCE FA	CALAVON	01-mai	

U15D1	26621086	TOURAINES US	MONTEUX O	01-mai	
U15D2/A	27720469	SERIGNAN	DENTELLES	01-mai	
U14D1	26670255	LAPALUD	MONTEUX O	01-mai	
U14D1	26670253	ORANGE FC	MAILLANE SDE	01-mai	
U14D2/A	26926381	ORANGE FC	VELLERON SO	01-mai	
U14D2/A	26904517	PROVENCE RC	ST DIDIER PERNES 2	08-mai	
U14D2/A	26904596	DENTELLES	CAMARET	01-mai	
U14D2/A	26926387	DENTELLES FC	VELLERON SO	08-mai	
U14D2/A	26926061	ST DIDIER PERNES	MONTEUX FEMININ	01-mai	
U14D2/A	26926068	MONTEUX FEMININ	VILLENEUVE FC	08-mai	
U14D2/B	26904856	AVIGNON CFC	CAVAILLON	01-mai	
U14D2/B	26904854	ST JEAN DU GRES	SCL	01-mai	
U14D2/B	26904857	VILLENEUVE 2	LES ANGLÉS	08-mai	

SECTEUR COUPE

Le tirage au sort des rencontres des ½ Finales Grand Vaucluse et Avenir U15, U16, U17 se fera au District à 17h00, le Mardi 30/04/2024.

Les rencontres se joueront le 08/05/2024.

Les rencontres de coupes qui seraient reportées les 27 et 28 Avril, suite aux intempéries ou autre, seront à jouer impérativement le **1er Mai 2024**

Les rencontres de ¼ de Finales en retard sont à jouer le **28 Avril 2024**.

Les rencontres de Coupes qui seraient reportées les 27 et 28 Avril, suite aux intempéries ou autres seront à jouer impérativement le 1^{er} Mai.

TIRAGE AU SORT DES ½ FINALES

COUPES GRAND VAUCLUSE

Fête du Foot Maurice VINAS

U14

A jouer le 27/04/2024

**AC VEDENE LE PONTET 1 / O. MONTELAIS 1
F.C. ST REMOIS 1 / AV. C. AVIGNONNAIS 1**

U19

A jouer le 27/04/2024

**BOXELAND C. ISLOIS 1 / F. C. AVIGNON OUEST 1
CALAVON F. C. 18 / AC LE PONTET VEDENE 1**

U16

AVIGNON OUEST est qualifié en Finale

Le match de cadrage **ST JEAN DU GRES / MONTEUX O.** est en appel à la CAD

Le vainqueur éventuel rencontrera l'**ACA** en ¼ de Finale.

Le vainqueur du ¼ éventuel rencontrera **VEDENE LE PONTET** en ½ Finale.

COUPES AVENIR

Challenge Louis FORNO

U17

A jouer le 28/04/2024

**O. MONTELAIS 16 / R. C. B. BOLLENE 16
U.S. ST SATURNINOISE 16 / PERTUIS USR / 16
NYONS F.C. 16 / MJC.V 1**

(À jouer en cas d'élimination de la MJC.V de la Coupe GRAND VAUCLUSE sera à jouer le 08/05)
ST JEAN GRES FONTV. 16 / F.A. VAL DURANCE 16 ou MORIERES ACS 1 / F.A. VAL DURANCE 16
(ST JEAN DU GRES ou MORIERES ACS selon CAD sera à jouer le 28/04 ou le 08/05))

U14

A jouer le 27/04/2024

**SCJ 1 / DENTELLES F. C. 1
U.S. TOURAINES 1 / AVIGNON CFC 1 ou S.O. VELLERONNAIS 1 / U.S. TOURAINES 1**
(Selon résultat 1/4 de Finale AVIGNON CFC 1 / S.O. VELLERONNAIS 1)

U19

A jouer le 27/04/2024

**F.C. VIGNERES 1 / NYONS F.C. 1
SCCAROMBVENTOUXSUD 1 / F.A. CHATEAURENARD 2**

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 16 Avril 2024

Présents : Mme DOSSARD (Présidente), M. BES, M. D'ASCANIO, M. LE GALL, M. ZANDOMENEGHI

Excusés : Mme DOUZON, Mme NOVELLI, M. VIDAL,

Absente : Mme WIDORSKI.

CORRESPONDANCE

SCP. MONTFAVET : espoir : bien reçu votre correspondance du 14/04/2024

VENTOUX SUD : bien reçu votre mail

LADIES CUP 2024 : Pris note

SECTEUR CHAMPIONNATS

Rappel aux clubs :

UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.

Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Les barrages accession R1 se joueront les 26 MAI ET 02 JUIN 2024

Le match N° 26805193 : O. DE BARBENTANE 1 / 582296 VENTOUX SUD FC M/B 1 est reporté au 01/05/2024

Le match N° 26805191 : FC AUREILLE / FC ST REMOIS non joué le 10/03/2024 est reporté au 24/04 à 19H au stade l'Espigoulier à MOURIES

Le match N° 26805194 : FC MONTEUX 2 / EYRAGUES est reporté au 01/05/2024

Le match N° 26805185 : VENTOUX SUD FC M/B 1 / F.C. FEMININ MONTEUX 2 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 26805224 : VENTOUX SUD FC M/B 1 / US TOURAINNE est reporté au 12/05/2024 (En attente accord clubs)

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

POULE PROMOTION :

Le match N° 27114256 : UST GADAGNE CAUMONT 1 / MOLLEGES EYGALIERES 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114258 : AC VEDENE LE PONTET 1 / A.S. RASTEAU 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114259 : GORDIENNE ESPERANCE 1 / F.C. CHEVAL BLANC 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27114266 : UST GADAGNE CAUMONT 1 / ST JEAN GRES FONTV. 1 est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27114236 : ETOILE D AUBUNE 2 / AS RASTEAU est reporté au 05/05/2024

Le match N° 27114274 : BONNIEUX / GORDES est reporté au 05/05/2024

POULE ESPOIR :

Le match N° 27113734 : VENTOUX SUD FC M/B 2 / O. NOVAIS 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27113733 : ASV 1 / - TRAVAILLAN F.C. 1 est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27113737 : ST ANDIOL OLYMPIQUE 1 / CADEROUSSIENNE est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27113703 : BEDARRIDES / PHENIX CALAVON est reporté au 05/05/2024

CHAMPIONNAT U18F A 8

Le match N° 27236404 : GRAVESON ENTENTE / CARPENTRAS est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27236403 : AS RASTEAU / JSA est reporté au 28/04/2024

Le match N° 27236438 : CADEROUSSE -CHEVAL BLANC est reporté au 28/04/2024

Les matchs de la journée 14 du 10/02 sont reportés au 04 mai 2024.

Information commission Féminine : nomination de M. D'ASCANIO Alexandre qui remplace M. ZAFRA en qualité de référent U18F.

CHAMPIONNAT U15 F A 8

**JOURNEE DECOUVERTE FOOT A 11 : le 08 mai à Entraigues sur la Sorgue.
Inscription de votre équipe auprès de LISA PAULEAU.**

Poule A :

Le match N° 27587958 LE PONTET VEDENE / ETOILE D'AUBUNE 1 se jouera le 04/05

Le match N° 27587941 ETOILE D'AUBUNE 1 / CARPENTRAS FC se jouera le 20/04

Le match N° 27587943 LMDV / ST REMY se jouera le 27/04

Le match N° 27587939 ST REMY / VEDENE se jouera le 20/04

Le match N° 27587927 : CHEVAL BLANC / ETOILE D'AUBUNE 1 prévue le 09/03 se jouera le 27/04

Poule B :

Le match N° 27587983 US TOURAINE / ACA se jouera le 20/04

Le match N° 27587984 VENTOUX SUD / ST JEAN DU GRES se jouera le 20/04

Poule C :

Le match N° 27603750 : ETOILE D'AUBUNE 2 / ACA 2 se jouera le 27/04/2024

Le match N° 27603756 : PHENIX CALAVON 2 / EYRAGUES journée 8 se jouera le samedi 20/04/2024

Certaines dates tombant pendant les vacances scolaires les clubs peuvent s'ils le souhaitent prendre contact entre eux pour jouer en semaine à une date avant celle fixé par la commission.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Félicitations à toutes les équipes présentes au FESTI FOOT à ROBION !

Un merci tout particulier au club de **ST REMY** qui a fait l'effort de venir et participer malgré une équipe diminuée !

Les 2 équipes qualifiées qui nous représenteront à GAP pour la Finale Régionale sont : **A.C. AVIGNON** et **LES MINOTS DU VASIO**.

BRAVO ET BONNE CHANCE !

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à secretariat@grandvauclose.fr

SECTEUR COUPE

COUPE CHABAS SENIORS F A 11

FINALE le 9 mai à 12h00 en lever de rideau de la finale ROUMAGOUX

ÉTOILE D'AUBUNE 1 / FC ENTRAIGUES ALTHEN

La remise des maillots de la finale CHABAS se fera le 25/04 à 18h30 à la mairie D'OPPEDE.

COUPE AMITIE SENIORS F A 8

FINALE le 1^{er} mai à 14h00 en lever de rideau de la finale Espérance à Sorgues.

UST GADAGNE CAUMONT / ESPERANCE GORDIENNE

COUPE GRIOLET 18F

FINALE le 25 mai à 17H00 en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

La remise des maillots se fera le 02/05 à 18h30 au DISTRICT GRAND VAUCLUSE.

COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

FINALE le 25 mai à 15H00 en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

ST JEAN DU GRES 1 / AC AVIGNON 1

La remise des maillots se fera le 02/05 à 18h30 au DISTRICT GRAND VAUCLUSE.

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 18 avril 2024

Présents : MM. Jean-Paul LASSAGNE (Président), Jean LECCELLIER, José LOPEZ, Alain BERTHELOT, Michel CORBIERE,

Excusés : MM. Benjamin STORCK, Etienne RIPPERT

CDTIS à CRTIS

Classement stade municipal de Loriol du Comtat

Réunion du Jeudi 4 avril 2024

Présents : MM. Jean-Paul LASSAGNE (Président), Jean LECCELLIER, José LOPEZ, Alain BERTHELOT, Etienne RIPPERT

Excusés : MM. Michel CORBIERE, Benjamin STORCK,

CDTIS à Mairie

PIOLENC : courrier pour état vestiaire arbitre

VIOLES : courrier pour état vestiaire arbitre

CDTIS à CRTIS

Demande de classement éclairage Mouries

ARBITRE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Vendredi 12 Avril 2024

Présents : MM. Fouad BOUAISS (Président), Chaïb KINNOUS, Adil MOURABIT, Emile ROUIRE.

Excusés : MM. Jean Daniel COLLEMAN, BEN MALEM Abdellatif, Loïc DE CASTRO SILVA, Mohamed EZKIYOUH, MAKECHOUCHE Youssef, Mourad ZEGHLI, VAN MEEL Alan & Mme Sabah BADJI, Mme Sarah SPALACCI.

Reçus :

- M. MASSOUAB Rayan,
- M. LACHACHTI Sébastien,
- M. BOUYADMAREN Ez Eddine,
- M. RAHIHI Adam, pour remise écusson arbitre, félicitations

Communications téléphoniques :

- M. DOUCEND – Goult Roussillon
- Dirigeant PERNES SAINT DIDIER, demande arbitres
- M. BENAMEUR Nabil
- M. EL AISSAOUI Nabil
- M. EL MOKADIMI Youssef

ARBITRAGE CAMERA EMBARQUEE : La CDA demande aux arbitres officiant avec la caméra embarquée de nous adresser systématiquement un rapport.

Nous invitons également les clubs à nous faire un retour.

Les GoPro doivent impérativement être de retour au district le mardi soir au plus tard.

PROCHAINE CDA 19 AVRIL 2024 18h00

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES LE 31 MAI 2024 ESPACE DION A MORIERES LES AVIGNON

RAPPEL AUX ARBITRES :

Pensez à enregistrer et valider vos rapports sur le compte FFF, trop d'oublis encore à ce jour.

Les arbitres convoqués en commission de discipline ou appel disciplinaire, peuvent demander à être assistés par un membre de la CDA. Il leur suffit d'envoyer un mail dès connaissance de la convocation au secrétariat du district qui transmettra.

TERRAINS IMPRATICABLES : Nous rappelons aux arbitres, que même si la priorité est de mener les rencontres à leur terme, il est de votre devoir de prendre en compte la préservation des terrains.

En cas de doute sur la praticabilité de l'aire de jeu, vous ne devez pas débiter la rencontre, établir et envoyer votre rapport si possible avec photos.

RAPPEL PEREQUATION : La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS :

La CDA peut répondre favorablement (dans la mesure du possible) à vos sollicitations concernant vos demandes spécifiques d'arbitres, dans la mesure où celles-ci nous parviennent au plus tard le lundi précédent la rencontre.

Merci de votre compréhension

Lecture et approbation PV du 05 Avril 2024

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur RAHIH Adam**, Reçu vos courriels, lus, pris note de votre présence pour remise écusson
- **Monsieur RHAZALI Aimad**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA vous remercie pour les services rendus
- **Monsieur GUENFOUD Abdelali**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur LAMACHI Fouad**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur BOUBKARI Abid**, Reçu remerciements concernant votre accueil et l'état d'esprit du club de Calavon FC
- **Monsieur EL OUARYAGHLY Sofian**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur BENMOUFFOK Djelloul**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur BELHADRI Boudia**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur COLOMBO Stéphan**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Madame HAMIED Sohane**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur CHELLAH Mehdi**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Madame CHOPIN Corinne**, Reçu votre courriel, lu pris note, la CDA vous souhaite un prompt rétablissement
- **Monsieur BOUYADMAREN Ez Eddine**, Reçu vos courriels, lus pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur EL ALLOUCHI Youssef**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur DESOLA Cédric**, Reçu vos remerciements concernant l'accueil qui vous a été réservé par le club de Plan d'Orgon, ainsi que la rigueur dont a fait preuve M. Di Loreto dans son rôle d'AA bénévole
- **Monsieur DESOLA Cédric**, Reçu votre courriel, la CDA vous souhaite un prompt rétablissement
- **Monsieur DESOLA Erwan**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur SABIR Ismail**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur HOORNAERT Lucas**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur CHFIRA Norddine**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur FONSECA NASCIMENTO Gonçalo**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur DESOLA Jules**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur SIBGUI Ayoub**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur MOKADMI Amir**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur HOORNAERT Vincent**, Reçu votre courriel, lu pris note

- **Monsieur CONSTANTN Nicolas**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité, ainsi que le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur BELABBACI Mohamed**, Reçu votre courriel, lu pris note concernant le retour positif concernant l'utilisation de la GoPro
- **Monsieur MOLLA Kenzo**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur DE CASTRO SYLVA Ely**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur ZENASNI Ramdan**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur MICHALAK Léo**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur CHFIRA Norddine**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur GARCHI Ouali**, Reçu votre courriel concernant l'accueil du club de Pertuis, ainsi que le comportement exemplaire des capitaines des deux équipes (Pertuis & Boulbon), également l'excellente prestation de vos collègues assistants Ms Cacheux & Darrazi
- **Monsieur BAFFIER Bruno**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur FATNASSI Balir**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur JAMALI Rayan**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur HMIMSA Chahid**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur BOUCHENTOUF Mansour**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur BOUASLA Yassine**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur MOUSSA Houmadi**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur CHANCHOU Nicolas**, Reçu votre courriel, lu pris note
- **Monsieur CHFIRA Norddine**, Reçu votre courriel, lu pris note, transmis au responsable GoPro

COURRIERS CLUBS :

- **S. COURTHEZON JONQUIERES**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. AUREILLOIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **ETOILE D'AUBUNE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais
- **AS DENTELLES**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **ST MAILLANAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **FC NYONS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **US CADEROUSSE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. ST REMOIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **O. MONTELAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **STADE CABANNAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **AS SAHUNE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **S.C. COURTHEZON JONQUIERES**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. CHEVAL BLANC**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **AV.S. VIOLESIEN**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **A.S. RASTEAU**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **ST. MAILLANAIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible

COURRIERS DISTRICT :

- **SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel, lu, pris note de l'invitation à la remise des maillots des différentes finales, remerciements
- **CTD**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **PÔLE DESIGNATION TUTEURS**, Reçu tableau des désignations
- **COMITE DIRECTEUR**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **SERVICE COMPTABILITE**, Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS LIGUE :

- **LIGUE MEDITERRANEE CTRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note (liste des arbitres souhaitant reprendre l'arbitrage)
- **LIGUE MEDITERRANEE DESIGNATIONS**, Reçu désignation week-end du 14/04
- **LIGUE MEDITERRANEE CTRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note (situation candidats FIA)
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE COMPETITIONS**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **LIGUE MEDITERRANEE CTRA**, Reçu votre courriel, lu, pris note (liste des arbitres ayant réussi l'observation terrain)

TUTORAT :

Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA

CONTRÔLES :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgarion d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Le Président lève la séance à 21h00